

**Commune de MARCELLUS****Séance du Conseil Municipal du 18 Juillet 2014**

Convocation du 11 Juin 2014

**Présents** : DERC Jean-Claude, DIO Bernard, REYNAUD Bernard, CAIN Marie-Dominique, MARTIN Sandrine, BRESSON Jacques, BAZAS Jean-Marie, DUBOURDIEU Leslie, FRECCHIAMI François, MONTILLAUD Jean-Luc.

**Absents et excusés** : MIRAMBET Sébastien, LECOMTE Christelle, LAFITTE Frédéric (pouvoir à DERC Jean-Claude), CASTETS Joël (pouvoir à DUBOURDIEU Leslie), SCHLEGEL Loïc (pouvoir à CAIN Marie-Dominique).

**Secrétaire de séance** : Sandrine MARTIN.

M. le Maire demande aux membres présents de retirer le dossier n° 4. Le conseil accepte.

**Compte rendu du 11.06.2014** : M. Montillaud fait remarquer que dans la rédaction du compte rendu, concernant le dossier n°4 « proposition des délégués à la commission intercommunale des Impôts Directes de VGA » il est nommé comme suppléant alors que M. Jean-Marie Bazas a été désigné par le conseil. M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'une erreur de plume et qu'elle sera rectifiée dans ce sens.

Suite à cette rectification le compte rendu est approuvé.

**I - Dossier n° 1 : Délibération n° 43 : complément à la délibération concernant les délégations au Maire.**

Suite au courrier de M. le Sous-Préfet, il convient d'apporter les rectifications suivantes :

Suite à l'erreur de plume il convient de lire : « de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ».

Concernant le droit de préemption il convient de préciser : « d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions suivantes : limite territoriale de la ZAD créée par arrêté préfectoral du 8 juin 2012, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ce droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article l. 213-3 du même code ».

**II - Dossier n° 2 : Délibération n°44 : Subvention à l'association « la Joyeuse Pétanque de Marcellus ».**

M. le Maire présente la demande de la nouvelle association communale « la Joyeuse Pétanque de Marcellus ». M. Jacques Bresson ayant quitté la salle, M. le Maire propose d'allouer une subvention de 500 euros pour cette première demande. Le conseil municipal accepte et vote la subvention.

**III - Dossier n° 3 : Délibération n°45 : virement de crédit pour la subvention à l'association « la Joyeuse Pétanque de Marcellus ».**

Afin de pouvoir verser la subvention à l'association « la Joyeuse Pétanque de Marcellus », il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

Article 61523 : - 500, article 6574 : + 500.

Le conseil accepte ce virement de crédit.

**IV - Dossier n° 4 : Délibération dissolution du SITS de Meilhan/Garonne.**

Dossier retiré.

**V - Dossier n° 5 : Délibération n° 46 : désignation des représentants dans es commissions thématiques de VGA et de la commission locale d'évaluation des charges transférées.**

M. le Maire présente les commissions thématiques de VGA et demande aux conseils de se positionner :

- Commission économie : Sandrine Martin
- Commission déplacement, mobilité, transports publics et accessibilité : Derc Jean-Caude, Dio Bernard.
- Commission communication institutionnelle et usage des nouvelles technologies : Schlegel Loïc.
- Commission voirie : Derc Jean-Claude.
- Commission tourisme : Bazas Jean-Marie.
- Commission travaux et équipements : Dio Bernard, Lafitte Frédéric.
- Commission enfance et petite enfance : Derc Jean-Claude, Cain Marie-Dominique.
- Commission équipements sportifs et culturels : Derc Jean-Claude, Dio Bernard.
- Commission habitat et aménagement de l'espace : Montillaud Jean-Luc.
- Commission agriculture : Frecchiami François.
- Commission finances et évaluation de l'action publique : Martin Sandrine.
- Commission environnement, cadre de vie et développement durable : Derc Jean-Claude, Dio Bernard.

Commission d'évaluation des charges transférées :

Délégué titulaire : Martin Sandrine

Délégué suppléant : Cain Marie-Dominique.

**VI - Dossier n°6 : Présentation du devis du chemin rural de Guichot, et point sur les chemins ruraux de Gatineau et du Petit Piis.**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que trois chemins ne sont pas goudronnés.

Il présente le devis du CR de Guichot : 2 594,20 € H.T. soit 3 113,04 € T.T.C. Le conseil municipal accepte ce devis.

- Chemin de Petit Piis : l'entretien a été fait.
- Chemin de Gatineau : en raison des nouvelles constructions il convient de structurer ce chemin. Une étude est en cours auprès de VGA.

**VII - Dossier n°7 : Présentation de la mise en place des rythmes scolaires.**

Sandrine Martin fait le compte rendu de la dernière réunion avec les parents.

Concernant les animateurs du TAP, deux intervenants de VGA sont retenus.

La prochaine réunion aura lieu le 29 août avec la directrice des TAP.

**- Questions diverses :**

- Marie-Dominique Cain fait le compte rendu de ses visites auprès des personnes vulnérables de la commune pour les informer du plan canicule.

- M. le Maire informe le conseil municipal que le banc des délégués a été installé au stade.

- Suite à la demande de VGA, le nom proposé pour la micro-crèche de Marcellus est « les p'tits cœurs ».

- Leslie Dubourdieu prend la parole en lieu et place de Joël Castets pour dire que tous les habitants de « Buros » remercient le conseil municipal d'avoir fait installer le miroir de visibilité.

- Jean-Luc Montillaud fait le compte rendu de la réunion du Syndicat de l'Eau Potable. Le rapport annuel du prestataire est à la disposition des élus.

- Jean-Luc Montillaud fait également le compte rendu de l'assemblée générale de l'ASMC.

- Leslie Dubourdieu demande la possibilité du prêt d'une salle pour les réunions du conseil communautaire 1 fois/mois.

M. le Maire lui répond que oui puisque les salles sont aux normes.

- Jacques Bresson fait le compte rendu financier des 6 premiers mois de l'agence postale.

- M. le Maire demande le bilan de la maïade. Leslie Dubourdieu lui répond qu'il ne manque que la facture de VPM.

La séance est levée à 24h30.

<b>N° délibération</b>	<b>OBJET</b>	<b>N° page</b>
43	Avenant délibération délégations au Maire	34
44	Subvention à l'association « la Joyeuse Pétanque de Marcellus »	34
45	Virement de crédits pour « la Joyeuse Pétanque de Marcellus	34
46	Représentants aux commissions thématiques de VGA et à la commission locale d'évaluation des charges transférées	35